

Route du col du Mollendruz

Un grillage peint freinera les motards

De larges bandes blanches dans les virages inciteront les usagers à adopter des trajectoires moins sportives. L'idée a fait ses preuves à l'étranger.

Cédric Jotterand

La route du col du Mollendruz est-elle assimilable à un circuit de Grand Prix? Pour beaucoup de motards, dès le retour des beaux jours, la réponse est un gros oui. L'idée est de «couper les courbes» à grande vitesse, ce qui met en danger le pilote et les véhicules qui arrivent en face. Entre 2015 et 2019, 52 accidents ont été recensés sur cet axe très fréquenté, dont près de la moitié impliquait des motocyclistes.

D'ailleurs, riverains et Communes se plaignent de la situation depuis plusieurs années, en plus de dénoncer les nuisances sonores. La parade pourrait bien venir du Luxembourg, où le Canton est allé s'inspirer d'un dispositif mis en place cette semaine sur la route du col dans 17 virages jugés dangereux.

«La volonté est de contraindre le conducteur à respecter une trajectoire sûre, c'est-à-dire sur le côté droit de la route plutôt que le long de la ligne de séparation centrale», explique Laurent Tribolet, chef de la division Entretien à la Direction générale de la mobilité et des routes.

Danger

Avec cet exemple à l'appui: «Les motards n'ont souvent pas conscience que, dans ces courbes, leur engin est peut-être toujours du bon côté, mais pas leur tête et leur buste qui empiètent sur la chaussée d'en face, créant un grand sentiment d'insécurité lors de croisements.»



Le dispositif mis en place au Luxembourg (à g.) et qui sera dupliqué au Mollendruz (ci-dessus en septembre 2021) consiste à peindre de larges bandes au centre de la route afin d'inciter le pilote à tenir sa droite. CHRISTIAN BRUN - DR

Ainsi de grosses bandes blanches sont peintes ces jours, occasionnant la fermeture de la route jusqu'à mercredi. Elles fe-

ront office de barrière psychologique et devraient également avoir pour effet de diminuer la vitesse des motards - passionnés pour les uns, fous du guidon pour les autres.

«On se croirait à Monza!»

● Si la route du Mollendruz est recouverte de peinture ces jours-ci, c'est aussi et surtout une réponse de l'État aux Communes des deux versants qui ont fait part de leur ras-le-bol l'an dernier. «Certains soirs, on a l'impression de vivre à côté du circuit de Monza», illustre le syndic de Mont-la-Ville, Patrick Agassis. «Je suis moi-même motard, mais le bruit et le danger ont atteint des proportions intolérables qui font régulièrement réagir la population, à juste titre. À la fin de l'année dernière, nous avons donc fait cause commune avec

les syndics de la vallée de Joux pour aller expliquer la situation à Béatrice Métraux, conseillère d'État chargée de la Sécurité. Je vois qu'elle n'a pas botté en corner, c'est un pas dans la bonne direction.» Des comptages et des analyses vidéo ont eu lieu à la suite de ces échanges mais, selon le syndic, la peinture ne pourra pas à elle seule modifier les comportements. «Il faut des contrôles plus fréquents et faire preuve de sévérité si les motos et leurs accessoires ne sont pas aux normes. Il en va de la santé de nos villages.» **CJO**

que la gendarmerie compte surveiller de plus près cet été, en plus de poser un radar pédagogique de mesure qui transmettra un avertissement visuel lorsque les véhicules dépasseront les seuils en décibel admis.

«Cela devrait occasionner aussi moins de freinages et d'accélération, ajoute Laurent Tribolet, avec un impact espéré sur le bruit, qui est souvent largement au-delà des normes dans cette zone.» Des nuisances dues notamment à des accessoires prohibés

Élargir au reste du canton

Au Luxembourg, où ces «bandes d'évitement» ont été mises en place, un premier bilan avait donné des résultats spectaculaires. Les comportements se sont améliorés dans une fourchette de moitié, passant de 78 à 42% dans la zone centrale qui sera désormais délimitée par ces rectangles. «Les accidents ont aussi diminué de manière drastique, le tout en dehors d'un système de répression», se réjouit Laurent Tribolet.

Ses services vont d'ailleurs analyser la saison d'un œil très attentif, car le pied du Jura n'est pas un cas isolé. «Il s'agit d'une phase test et si le bilan est positif, il est clair que nous songerons à dupliquer le dispositif partout où c'est possible. Le canton compte plusieurs spots prisés des adeptes de la conduite sportive, et notre volonté est de pacifier la route sur le domaine public.»

Au total, 35'000 francs sont nécessaires au marquage, alors que les études ont coûté 70'000 francs. Reste à savoir si les motards seront sensibles à la cause alors que le Mollendruz les

attire justement pour son allure de course de côte avec des conditions idéales pour se croire tel le champion Valentino Rossi l'espace d'une montée.

«Bien mais insuffisant»

«La mesure est intéressante mais insuffisante, car elle ne va pas modifier le comportement des imbéciles qui sont à la recherche de toujours plus d'adrénaline, estime Tony Croisier, motard et professeur d'auto-école. La plupart des gens se comportent bien, mais une partie ne va là-bas que pour se filmer dans le but de mettre le plus d'angle possible et de diffuser une vidéo à couper le souffle sur les réseaux. C'est dire qu'il faut renforcer les contrôles, notamment pour l'intégrité des cyclistes qui ont vraiment peur à la descente! La meilleure parade, ce sont les vibreurs, d'autant que la peinture peut devenir glissante avec la pluie.»

L'expérience ne manquera toutefois pas d'intérêt, dans un but de civisme du bitume qui doit permettre à chacun de s'exprimer dans le respect de la loi, un col n'étant pas une zone de non-droit. En attendant, la circulation est fermée entre Mont-la-Ville et le col jusqu'au mercredi 11 mai à 20 heures, de même que l'axe L'Isle-Mont-la-Ville le jeudi 12 mai de 8 à 20 heures. Une déviation est en place.

Le temps a effacé presque toute l'ardoise pénale du jeune tyran

Justice

Les juges ont reconnu les souffrances de Mathilde* au cours de sa relation avec Marc*. Mais ils n'ont puni que le viol et des actes secondaires, faute de plainte dans les temps.

«Tout est reconnu, mais presque rien ne peut être condamné», soupire M^e Charlotte Iselin, avocate de Mathilde*, plaignante. Elle vient de sortir de la lecture d'un jugement où Marc*, 26 ans, a été reconnu coupable de viol et de quelques cas de contrainte et tentative de contrainte, et condamné à 30 mois de prison dont 6 ferme.

C'est tout ce qu'il reste d'une accusation qui déployait un terrifiant éventail de maltraitances commises contre Mathilde, sa petite amie, alors qu'ils avaient entre 15 et 20 ans. Tombées les lésions corporelles simples et qualifiées, les menaces qualifiées, les mises en danger de la vie d'autrui et l'incitation au suicide.

Pour le seul et unique motif que la jeune femme a déposé une plainte plus de deux ans après la

rupture. Trop tard pour dénoncer les coups et les menaces, trop tard pour étayer les étranglements dont Mathilde dit avoir été victime. On ne saura jamais, faute de constat médical, s'ils ont réellement mis sa vie en danger.

«Tout est reconnu, mais presque rien ne peut être condamné.»

M^e Charlotte Iselin, avocate de Mathilde*

Les juges du Tribunal correctionnel de La Côte ont pourtant cru la plaignante sur toute la ligne, soulignant qu'elle avait été constante dans ses déclarations et que, dans plusieurs cas, les sévices étaient corroborés par des images, des témoignages, des textos ou des rapports de psychiatres.

À l'inverse, ils ont relevé les fluctuations du récit du prévenu, auquel ils n'ont accordé que le bénéfice du doute dans les cas où il était impossible de trancher. Ainsi de

l'incitation au suicide, retenue par le Ministère public. Les juges ont estimé qu'il n'était pas possible de savoir si les propos du prévenu demandant à sa compagne de mettre fin à ses jours avaient été l'élément déclencheur d'une intoxication par médicaments.

Ils ont considéré qu'il était possible que ce geste soit consécutif à la découverte par la jeune femme de messages dans le téléphone de son ami, révélant qu'il la trompait.

Les coups que la jeune femme dit avoir subis quasi quotidiennement pendant quatre ans de relation ne sont pas non plus pris en compte. Pour qu'ils soient poursuivis d'office, comme l'a voulu le législateur dans le cas des violences au sein du couple, il fallait établir que les jeunes gens vivaient en ménage commun. Les juges ont estimé que ce n'était pas le cas.

«Pour ma cliente, c'est la déception, conclut M^e Iselin. Mais au moins le plus grave, le viol, est retenu.» Tout comme la procureure Florence Jolliet, elle examinera la possibilité de faire appel.

Flavienne Wahli Di Matteo

* Prénoms d'emprunt

PUBLICITÉ

24 heures | Concours



THÉÂTRE DU JORAT
Les arts de la scène au cœur du terroir

24 heures vous offre 15 x 2 billets pour «Celui qui chante»

Le dimanche 5 juin 2022 à 17 h

Voxset et ses invités rendent hommage à Michel Berger.

Il ne jouait pas du piano debout, ni ne se flattait d'accumuler les groupies, Lui, Michel Berger (1947-1992), accumulait les tubes, les hits, donc les succès. Un visage d'ange, avec sa crinière bouclée, et puis ce petit grain de voix, ce sens de la mélodie. Imparable.

Il n'avait besoin de personne pour créer. À part ses muses, dont Véronique Sanson, puis France Gall. Ce sont ces quelques mots d'amour qu'il va distiller au fil de ses chansons, entre accords et désaccords.

Au Théâtre du Jorat, le groupe a capella Voxset, avec Yann Lambiel, Joseph Gorgoni, Anahy, Mané, Aliose et accompagné de musiciens, lui rend un légitime hommage, trente ans après sa mort.

PAR INTERNET
concours.24heures.ch

Délai de participation: mardi 10 mai 2022 à 23h. Conditions sous concours.24heures.ch